



Le relais

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE CGT-PTT

Trimestriel n° 21 - Mars 2004 - 3,05 €

Sommaire

Le facteur
d'Aragon *p. page 2*

6, 9, 12 février 1934
pages 3 à 5

La grève
du 25 mai 1973
pages 5-6

15 mars 1944,
le programme du CNR
pages 7 à 11

Militants, Militantes d'hier :
Martial Redon
pages 12 à 15

La vie de l'I.H.S.
page 16

En supplément
Les sommaires
des numéros 1 à 20
du Relais

**Institut
d'Histoire Sociale
CGT-PTT**

Siège social : 263, rue de Paris
Case 545 - 93515 Montreuil Cedex

Tél. 01 48 18 54 00
Fax 01 48 59 25 22



Le billet

Les ferments de la mémoire

Il y a cinq ans la fédération des salariés des activités postales et télécommunications décidait de créer son Institut d'histoire sociale. Il a montré que l'histoire ce n'est pas, contrairement au stéréotype que parfois nous en avons, la nostalgie du passé. C'est d'abord l'accumulation d'expériences humaines dans lesquelles nous puisons pour analyser et comprendre, afin de construire l'avenir.

Les deux dossiers de ce numéro illustrent le propos

L'un sur le Conseil National de la Résistance nous montre comment les acquis sociaux de la Résistance ont été le résultat de l'engagement de la classe ouvrière dans la lutte contre le nazisme.

Aujourd'hui le gouvernement prétend au nom de la sauvegarde de ces conquêtes, les vider de leur contenu social. Comment peut-on penser que la société en 2004 n'a pas les moyens d'assurer une meilleure protection sociale à ceux qui la composent ? En 1945, dans une France exsangue, ces grandes réformes ont non seulement permis d'améliorer les conditions de vie de chacun, elles ont été de formidables facteurs de développement économique. Il s'agit bien d'un choix ultra libéral qui nous replonge dans des rapports sociaux du XIX^e siècle. Connaître ce passé ne peut qu'éclairer le présent et nous montrer jusqu'où patronat et droite veulent nous faire « régresser ».

L'autre, les journées d'émeute de février 1934 nous alerte sur les conditions dans lesquelles l'extrême droite a tenté de s'accaparer le pouvoir sur fond de montée du fascisme.

L'histoire, certes, ne se renouvelle pas mais en regardant aujourd'hui le développement des extrémismes, des intégrismes, du racisme et de la xénophobie, nous nous apercevons, hélas, que « la bête immonde » n'est pas morte.

Il est à l'honneur de nos instituts d'être les ferments de cette mémoire si nécessaire pour s'orienter dans un monde en mutation et susciter l'envie de s'engager dans la lutte pour le progrès social.

Joël HEDDE,
Président de l'IHS-CGT

Andrieu Jean-Paul

Baudet Yannick

Bouche Bernard

Chalat Nicole

Cros Yvette

Desseigne Maurice

Franchi Thierry

Frischmann Georges

Gaillard Michel

Gautheron Alain

Gibellino Françoise

Klowskowsky Christian

Lafaurie Fernand

Le Pessot Jean

Ledoux Danièle

Lhomme Pierre

Loitier Serge

Lourdez Jean-Claude

Mangiapane Sylviane

Pichavant Gilles

Renard Philippe

COMITÉ
DE PARRAINAGE

Bartholomé Jean

Boyer René

Bressol Élyane

Crenier René

Dayan Paulette

Der Loughian Serge

Dumas Maryse

Dunet André

Gastaud Maurice

Le Guern Albert

Magniadas Jean

Pillet Marcel

Séguy Georges

Valentin Max

Viannet Louis

Villin Colette

Le relais

6^e année de parution - Trimestriel - 305 €
Directeur de la publication : Bernard Bauche

Redaction administration :
263, rue de Paris, case 345
93515 Montreuil Cedex

1^{er} trimestre 2004 - Dépôt légal N° 15762
CPPAD N° 0902 681018

Chevillon Imprimeur, 89100 Sens

Le facteur d'Aragon

Si vous allez visiter le Moulin d'Aragon et d'Elsa Triolet à St Arnoult en Yvelines, on vous racontera que le poète avait dans ce village deux personnes qu'il affectionnait particulièrement : le plombier et le facteur ! Il invitait tous les matins ou presque ce dernier à prendre le café... non pas pour discuter de la pluie et du beau temps : Aragon allait chercher ce qu'il avait écrit la veille ou dans la nuit et lisait sans désemparer son poème ou son texte au facteur qui l'écoutait respectueusement !

« Ecoute Louis, laisse le facteur faire sa tournée » intervenait Elsa... mais il n'entendait pas, le facteur

devait continuer à l'écouter jusqu'à ce que, ayant terminé son café depuis longtemps, il reprenne son képi, salue Aragon et lui donne rendez-vous le lendemain.

Il a sans doute été le premier à entendre « J'ai tout appris de toi sur les choses humaines, qu'il fait jour à midi, qu'un ciel peut être bleu », ou bien ce passage de la "Semaine Sainte" lorsque Aragon rêve en plein 20^e siècle : « ... tu te souviens de ton enthousiasme le 27 septembre 1935 au meeting où s'est décidée l'unité syndicale ? Et puis voilà, tout est toujours à recommencer. Les châteaux de sable, la marée vient qui les balaye... Et tant de choses évidentes toujours

remises en questions. On s'est trompé, on se trompera encore, on se déchirera, on frappera les siens, sa propre chair... Parce qu'il y a la haine mais aussi la honte. Ah je mêle tout, mais c'est bien moi qui rêve », ou encore « le commandant dit qu'il faut croire qu'on peut changer le monde. La révolution... tout ce que nous avons vu... évidemment les choses ne vont pas en lignes droites, il y a des retours, des chutes, mais... ».

C'est ainsi que ce facteur devint deux fois homme de lettres... mais l'histoire ne dit pas s'il était syndiqué à la CGT.

Serge LOTIER

L'histoire sans fin

Trente ans après la grande grève de 1974, la lutte continue !

Le 5 février 2004, les défenseurs du service public, de l'emploi et des garanties statutaires se retrouvent dans la plus large unité, face aux mêmes adversaires, partisans, ô ! combien intéressés, de la privatisation et de la mise en pièces des droits sociaux. L'Institut d'Histoire Sociale CGT PTT exprime son soutien et sa totale solidarité à tous ceux et à toutes celles qui participent aujourd'hui à l'écriture de cette nouvelle page de l'histoire de La Poste.

Le Conseil d'Administration de l'IHS CGT PTT
Montreuil, le 5 février 2004

LYON, 17 juin 2004



Toutes celles et tous ceux qui veulent revivre la grève historique de 1974 dans les P.T.T. seront présents à Lyon.

Mais auparavant, les acteurs qui souhaitent participer à l'écriture du livre souvenir de cette lutte la plus longue de la corporation, peuvent le faire dès maintenant. Il suffit d'adresser à l'IHS - CGT - PTT leur texte (50 lignes dactylographiées) rappelant un fait marquant, une anecdote vécus dans le service, la section ou le syndicat. A vos plumes.

La rédaction

6-9-12 Février 1934

Trois journées importantes de luttes et de manifestations qui portèrent un coup aux visées fascistes en France.

Oui, il est vrai qu'au milieu des années 30, des groupes factieux d'extrême droite en France, mirent en péril la démocratie dans notre pays en s'inspirant des doctrines fascistes, en Allemagne notamment, mais aussi en s'appuyant sur les méfaits des politiques gouvernementales et sur la multiplication de scandales politico financiers.

La crise

La France croyait être épargnée par la crise de 1929, elle va en subir les contrecoups en 1930, 1931. Misère, chômage massif, un salarié sur deux est au chômage total ou partiel en 1933. Ce sont les soupes populaires organisées par les associations caritatives ou des municipalités le plus souvent de gauche. Ce sont les marches de la faim organisées par les chômeurs avec l'appui de la CGT Unitaire.

La plus importante marche part de Lille le 18 novembre 1933 pour arriver à Paris le 2 décembre et se termine par un rassemblement à la Plaine St Denis.

En période de crise, les vieux démons réapparaissent, racisme, xénophobie et une partie des Français considère que les trois millions d'étrangers prennent leur travail et que les juifs prennent leur argent.

Ces idées sont véhiculées par une importante presse de droite et d'extrême droite.

Le patronat et le gouvernement profitent de cette situation pour diminuer les salaires et aggraver les conditions de travail.

Le gouvernement, qui a besoin d'argent, crée en 1933 la loterie nationale.

Or ce gouvernement, né du Cartel des gauches en 1932 (socialistes et radicaux), est incapable de prendre des mesures pour juguler la crise. Il ira même jusqu'à voter une loi dirigée contre les travailleurs immigrés, contraignant nombre d'entre eux à fuir notre pays.

Dans le même temps, des scandales financiers éblouissent le pouvoir, le plus célèbre étant « l'affaire Stavisky », il porte sur 200 millions de faux bons du Crédit Municipal de Bayonne. Stavisky, aventurier aux nombreux méfaits que l'on retrouvera suicidé...

Ces scandales sont exploités par les ligues fascistes. Ils nourrissent ainsi leur anti parlementarisme. Avec la chute du gouvernement en 1934, l'agitation des ligues redouble d'autant qu'elles bénéficient de l'attitude complaisante des forces de police, en particulier à Paris où le chef de la police, Chiappe, leur est favorable.

La montée du fascisme en France

Depuis la fin de la première guerre mondiale, on assiste à la mise en place en Europe des régimes fascistes. Mussolini en Italie en 1922, Salazar au Portugal en 1932, Hitler en Allemagne en janvier 1933.

Cette victoire d'Hitler en Allemagne a des répercussions en France. Elle encourage les groupements fascistes qui pensent que leur heure pourrait arriver. Dans le même temps les visées expansionnistes de Hitler sont sous-estimées par le gouvernement français, par les partis de gauche divisés, par les syndicats divisés.

Or cette idéologie pénètre non seulement les milieux traditionnellement réactionnaires, mais en période de crise, imprègne une partie de la population française en difficulté. C'est dans cette période que l'extrême droite entre dans les rouages de la société française, à partir des ligues fascistes. La ligue n'est pas un parti politique, elle se veut une organisation de masse de droite ou d'extrême droite.



La marche de la faim des chômeurs du Nord.

Les ligues.

Les plus importantes à cette époque sont l'« Action Française » dont le principal dirigeant Charles Maurras considère l'Église comme pilier de la société et ne cache pas ses sympathies pour les régimes fascistes et « Les Croix de feu », du colonel de La Rocque, la plus puissante des ligues nationalistes, dont le recrutement de départ était réservé aux titulaires de la croix de guerre, puis s'est ouvert à d'autres catégories.

Il existait également d'autres ligues ou associations en France : « Les Camelots du Roy », « les Jeunesses Patriotes » de Taittinger, « la Solidarité Française », financée par le parfumeur François Coty, « les Décorés au péril de leur vie », du Colonel Josse, « l'Association des Officiers Combattants » du colonel Ferrandi sans parler de « La Cagoule » qui a sévi en France, mais plus fortement en Italie.

Selon une enquête des renseignements généraux, en 1933, il y avait plus de 500 000 ligueurs en France, dont 80 000 hommes de main.

Toutes ces ligues, toutes ces associations, prétendent défendre l'ordre, la propriété ; elles ont leurs idéologies anti-parlementaires, le nationalisme, l'anticommunisme, le conservatisme de l'ordre bourgeois, elles se disent attachées aux valeurs du travail, de la famille et de la patrie, elles sont favorables à un pouvoir fort.

Elles pensent, à la faveur des scandales financiers qui viennent d'éclater et avec l'appui d'hommes au gouvernement, porter un coup mortel aux libertés républicaines. En 1932, 1933, les luttes se développent et les incidents se multiplient avec les ligues factieuses, qui s'en prennent aux grévistes, aux marcheurs de la faim. En 1934, pensant l'heure venue, les actions et manifestations fascistes s'intensifient, les ligues peuvent compter, comme cela a été dit, sur la complicité du Préfet de police Chiappe.

Le 6 février 1934

Edouard Daladier (radical) est appelé à former un nouveau gouvernement. Il limoge Chiappe, en raison de sa passivité à l'égard des menées fascistes. Des ligues factieuses, « l'Action Fran-

caise », « les Jeunesses Patriotiques » et « la Fédération Nationale de Contribuables », appellent à manifester le 6 février 1934 place de la Concorde, à l'heure où Daladier sollicite l'investiture de la chambre.

« L'Union Nationale des Combattants » (UNC), « les Croix de Feu » du colonel de La Rocque appellent également à manifester, ce qui conduit l'ARAC, autre organisation républicaine d'anciens combattants, à ne pas laisser les organisations combattantes de droite seules dans la rue.

L'ARAC appelle à un autre endroit, les Champs Élysées, sur d'autres mots d'ordre : « à bas les voleurs », « à bas le fascisme ». Pour les ligues factieuses, l'opération consiste à donner l'impression que c'est la masse des anciens combattants qui brandissent le drapeau de la propriété.

Poussant leurs anciens combattants, les ligues fascistes projettent d'envahir le Palais Bourbon, il s'est dit que le colonel de La Rocque devait prendre les affaires en mains et que les faibles forces de police mises en place par le Préfet de police laisseraient les factieux atteindre leur but.

Le rassemblement place de la Concorde se transforme en émeute, des barrages de policiers sont enfoncés, des autobus brûlent, tandis qu'à l'Assemblée nationale, des députés de droite tentent d'éterniser le débat sur l'investiture de Daladier, le temps de permettre aux factieux d'arriver. Mais un détachement de gendarmerie venu de province, donc pas aux ordres du Préfet de police de Paris, empêche ces manifestants de franchir le pont de la Concorde.

Dans le même temps, à l'appel du parti communiste et de la CGT Unitaire, une contre-manifestation ouvrière s'organise et s'oppose aux fascistes. Les heurts entre les manifestants et la police sont sanglants.

Le journal « Le Peuple » du 7 février 1934 titre : « les manifestations réactionnaires à Paris », « des bandes fascistes ont organisé des émeutes autour du Palais Bourbon ». Il y a 15 morts et des centaines de blessés.

Il est clair que ces actions étaient bien préméditées par les ligues factieuses puisque des troubles éclatèrent

au même moment dans des villes de province, notamment à Nantes, à Lyon, à Nancy, à Lille.

Daladier démissionne le 7 février et quitte le gouvernement. Il laisse la place à un vieux réactionnaire, Doumergue, qui forme un nouveau gouvernement avec une liste de personnages qui feront parler d'eux sous le régime de Vichy : Herriot, Tardieu, Laval, Pétain, Marquet.

Les tentatives d'émeute du 6 février ont montré que la droite française avait peut-être jugé le moment opportun pour livrer l'assaut au gouvernement et à la majorité de gauche qui le soutenait.

Le 9 février 1934

Le 7 février, cinq syndicats de la CGT Unitaire (métro, STCRP, PTT, municipaux, gaz) s'adressent à la CGT confédérée pour organiser une riposte commune.

Malgré l'interdiction de manifester à Paris prise par le gouvernement, le parti communiste et la CGT Unitaire lancent un appel à tous les anti-fascistes à manifester le 9 février 1934, à 18 heures, place de la République.

Le 9 février, c'est plus de 50 000 manifestants qui répondent à cet appel. Des milliers de manifestants n'ont pu arriver Place de la République, empêchés par un déploiement extraordinaire de gardes mobiles. Des affrontements ont lieu, les gardes mobiles tirent à nouveau sur la foule. 9 morts, assassinés par la police, 60 blessés par balles, des centaines de manifestants matraqués.

Mais il faut savoir que des manifestations semblables ont lieu aussi dans de nombreuses villes de province.

Sous la poussée ouvrière, la CGT confédérée prend la décision d'une grève générale le 12 février 1934, mais refuse la proposition de la CGT Unitaire d'un appel commun et d'une grande manifestation publique. Il en est autrement à la base, dans les entreprises. Par exemple dans les PTT, des contacts sont pris avec les responsables confédérés de la région parisienne et ils aboutissent à un appel commun pour une grève générale le 12 février 1934.

Le 12 février 1934.

Le 12 février, dans de nombreuses villes de France, des manifestations sont organisées et à Paris ce sont deux cortèges qui s'élancent.

La grève du 12 février 1934 connaît une ampleur exceptionnelle. Cinq millions de grévistes et des manifestations dans trois cents villes en France.

Dans la région parisienne, c'est plus d'un million de salariés qui cessent le travail ; pour les PTT, 30.000 en région parisienne, 160.000 pour l'ensemble du pays.

La manifestation de Paris sera historique. Au départ deux cortèges séparés : celui du parti socialiste et de la CGT confédérée et celui du parti communiste et de la CGT Unitaire.

Les deux cortèges se rejoignent cours de Vincennes, place de la Nation et ne font plus qu'un seul cortège dans une

joie indescriptible. Les 200.000 manifestants crient d'une seule voix « unité d'action » et « le fascisme ne passera pas ».

Incontestablement la grève du 12 février 1934 et ses manifestations marquent un tournant dans l'histoire de la France.

Le 12 février 1934 fut une démonstration pacifique contre le fascisme. Cette mobilisation de masse a permis de réaliser un grand mouvement unitaire. Une unité qui n'existait jusque-là que dans les luttes à la base, mais était pourtant déjà présente dans les esprits.

C'est par le sang que s'est réalisée cette union, par une riposte populaire de masse face aux ligues factieuses mais aussi face à des gouvernements compliques.

Ce que l'on peut retenir de ces trois dates importantes, 6, 9, 12 février 1934, c'est cette immense riposte populaire qui a obligé ceux qui sous-estimaient le danger fasciste dans notre pays à se mobiliser et à s'unir.

Ces trois jours sont un coup d'arrêt pour le fascisme et le déclin pour l'unité syndicale et l'union politique.

La puissance de cette unité anti-fasciste va se prolonger par des rencontres syndicales CGT confédérée et CGT Unitaire qui aboutiront à la réunification syndicale, à une seule CGT en 1935 et à des rencontres politiques SFIO / Parti Communiste / Parti Radical qui permettront la réalisation du Front Populaire en 1936.

Jean-Claude LOURDEZ

- Pour la défense du service public
- Contre le démantèlement des PTT et la défonctionnarisation

Le 25 mai 1973, une première journée de puissantes grèves et manifestations.

Depuis notamment 1962 et les intentions affichées de Giscard d'Estaing de « création d'une société Nationale du Téléphone », seule la C.G.T., au début, combattait sans relâche l'offensive du pouvoir de démantèlement des PTT et de défonctionnarisation du personnel.

Le début des années 1970 voyait cette offensive s'accélérer :

- Création de sociétés d'économie mixte (SOCOTEL, SOTELEC, SOMEPOST), permettant aux trusts fournisseurs de matériel de bénéficier de fonds publics et d'imposer des prix exorbitants.

- Création de sociétés de financement du téléphone (FINEXTEL, CODETEL, AGRITEL...), système très onéreux mis en place pour rattraper le retard pris en matière de construction téléphonique. C'était l'époque où la moitié de la France attendait sa ligne téléphonique (700.000 demandes d'installation en souffrance) et l'autre moitié attendait... la tonalité : ce qui avait inspiré à Fernand Raynaud son célèbre « 22 à Asnières » !

- Réformes de structures : séparation des Télécommunications de la Poste et des Services Financiers, constituant de fait une rupture de l'unité de l'Administration des PTT ; en mars 1973, CTP pour la création de nouvelles structures opérationnelles (Centres Principaux d'Exploitation, Centres de Construction des Lignes, Agences Commerciales, Directions Opérationnelles des Télécoms), permettant la mise en place du contrôle de gestion et de la direction participative par objectif (DPO).

- Utilisation massive d'auxiliaires et de contractuels (en particulier au CNET) enclenchant un dangereux pas vers la défonctionnarisation.

- Politique tarifaire de moindre coût pour les gros usagers (Vente par correspondance en particulier) ; mise en place du code postal et du cedex préparant la séparation du courrier des grandes entreprises de celui dit des « ménages »...

Les déclarations du Ministre des PTT, Galley, au cours d'une conférence de presse le 1^{er} février 1971, sont on ne peut plus claires : « si je trouvais qu'une règle de la Fonction Publique s'oppose à ce que les PTT deviennent une entreprise industrielle et commerciale, j'essaierais de faire sauter cette règle » et il ajoutait à l'intention du personnel : « une chose est sûre : on ne peut avoir et la sécurité de la Fonction Publique et l'aisance du privé ».

Sous la présidence Pompidou, le gouvernement n'entend pas être en reste de l'offensive de privatisation des PTT partie des Etats-Unis et qui a déjà atteint la Grande-Bretagne (PTT transformés en Office en 1969).

En novembre 1972, lors du débat sur le budget des PTT, Le Ministre Hubert Germain ne cache pas son intention de poursuivre « les réformes » entreprises par son prédécesseur... après les élections législatives de mars 1972 !

Le 25 mai 1973, une première journée de puissantes grèves et manifestations (suite de la page 5)

Un an après la signature du programme commun des partis de gauche (PS, PCF, MRG), la droite de nouveau majoritaire au parlement (mais le boulet de la défaite électorale est passé près), veut mettre les bouchées doubles pour démanteler et privatiser la gestion des PTT et les placer sous la coupe directe des monopoles capitalistes.

Pour ce faire, elle trouve un allié de choix : la CGC des PTT, franchement située dans le camp de la droite, propose à son congrès « la création de deux entreprises publiques distinctes à la poste et aux télécommunications, la suppression du Ministère des PTT et la sortie de son personnel de la Fonction Publique avec, toutefois, une possibilité de choix pendant une période transitoire ». (Le Figaro du 5/04/73).

La Fédération CGT des PTT riposte immédiatement. Dans un communiqué en date du 5 avril, elle dénonce :

« Des dangers de plus en plus menaçants... le pouvoir... entend aujourd'hui franchir une dernière étape en remettant entre les mains des industriels et des banquiers l'exploitation des PTT » et fustige la fédération des cadres PTT (CGC) qui « s'associe pleinement à cette scandaleuse orientation... et reprend à son compte les directives gouvernementales ».

Elle appelle à « une première action d'ampleur nationale et souhaite que toutes les organisations syndicales participent à la défense du service public PTT et décide de s'adresser à elles pour en discuter et organiser en commun cette première action ».

Les rencontres unitaires se succèdent avec décision d'appels communs à l'action :

- 13 avril : communiqué commun CGT-CFDT.

- 17 avril : communiqué commun, CGT-FNT (1)

Ces communiqués affirment la volonté des fédérations de mettre en échec une telle orientation par une action unitaire de grande envergure et de s'opposer à la politique de privatisation engagée depuis des années. Elles appellent les personnels à « participer à la première période d'actions du 2 au 11 mai 1973... et à se préparer à une semaine d'actions du 21 au 26 mai qui serait marquée par des arrêts de travail ».

Et ainsi fut fait. Le 11 mai, un appel à la grève CGT, CFDT, FNT est lancé pour le 25 mai.

FO, tout en affirmant sa volonté de maintien de l'unité des PTT et de défense du service public, refuse d'y participer !

« ...La grève fut un grand succès, un sérieux coup de frein au démantèlement... la grève du 25 mai a été la concrétisation de la prise de conscience du personnel. Il a compris que la défense du service public est un problème de classe et cela parce que la CGT, depuis plus de 10 ans, inlassablement a expliqué le rôle néfaste des banques et des trusts dans notre Administration, montré les dangers de cette politique pour le personnel et les usagers et proposé des solutions de bon sens pour résoudre la crise » (extraits de l'intervention de Serge Lottier au Conseil National de la Fédé des 20-21 novembre 1973).

L'ampleur de la grève et des manifestations du 25 mai 1973 et notamment celle de la Région Parisienne devant le Ministère des PTT, avenue de Ségur (la plus importante au niveau des PTT depuis mai 68), est révélatrice de la détermination du personnel à ne pas voir casser les PTT.

Et 15 mois plus tard éclate la grande grève d'octobre/novembre 1974 : 45 jours de grève et de manifs pour s'opposer au démantèlement et à la défonctionnarisation....

Nicole CHALAT

(1) FNT : Fédération Nationale de Télécommunications (organisation autonome).

LA FÉDÉRATION C.G.T. DES POSTES & TÉLÉCOMMUNICATIONS

ORGANE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DES P.T.T.

MEUSSEL - 0787

LA GREVE DU 25 MAI

120.000 GREVISTES

ont répondu à l'appel des Fédérations CGT, CFDT et FNT

C'est la première grande riposte unitaire d'une extraordinaire puissance

- Contre les scandaleuses exigences des trusts et des banques
- Contre le démantèlement des PTT
- Contre les menaces de soustraire le personnel de la garantie du statut des fonctionnaires

Les Fédérations CGT - CFDT - FNT appellent à la vigilance et à l'action immédiate face à toutes tentatives nouvelles (voir page 2)

Parallèlement, la lutte s'intensifie pour la revalorisation du pouvoir d'achat (voir page 6) et la défense des libertés démocratiques et syndicales (voir page 2)

15 mars 1944 :

Le programme du Conseil National de la Résistance est adopté



Le 15 mars 1944 est une nouvelle étape dans l'élargissement de la Résistance intérieure, avec l'adoption de son programme.

Le plan d'action immédiate, qui en constitue la première partie, marque le triomphe des conceptions se réclamant de l'action immédiate et multiforme sur le sol français et la recherche de l'élargissement des assises populaires de la Résistance.

La deuxième partie défend les principes qui régiront l'organisation du pays libéré.

Etant donné les différences, voir les divergences souvent importantes, le large éventail politique représenté, le programme du C.N.R. est un compromis qui a permis de satisfaire à la règle obligatoire du C.N.R., à savoir l'unanimité dans les décisions.

Mais un compromis avec une base claire : celle d'un rassemblement à dominante populaire et antimonopoliste, devant engager un processus de réformes économiques et sociales profondes.

Notamment la mise hors d'état de nuire des trusts, les grandes féodalités économiques dont la trahison pendant ces années de guerre n'est plus à démontrer. L'union nationale s'est donc faite, selon l'expression du Parti Communiste Français,

à « l'exception des capitulards et des traîtres ». Cette expression correspond à l'opinion de De GAULLE qui, dans un discours en date du 1^{er} avril, avait clamé que la France a été « *trahie par ses élites dirigeantes et ses privilégiés* », ce qu'il confirme en 1944 lorsqu'il reçoit une délégation du patronat français au lendemain de la Libération : « *Messieurs, je n'en ai pas vu beaucoup d'entre vous à Londres* ».

La diversité politique et philosophique des signataires du programme du C.N.R. confère à celui-ci un caractère unique par son contenu, mais aussi par les conditions dans lesquelles il a été élaboré, la clandestinité. Il est considéré par de nombreux historiens (par exemple Jean-Louis Crémieux-Brillac dans « La France libre » tome 1- Folio-Histoire), comme un des documents les plus importants de l'histoire de la France en guerre.

Une élaboration longue et complexe.

Il faut d'abord se rappeler qu'en 1943 sont publiés des projets anglo-saxons (A.M.G.O.T.) pour la France libérée ; ceux-ci confirment la réalité des dangers pour

l'indépendance nationale d'une Libération dont le peuple français serait absent.

Ces projets ont pour effet de faire se positionner l'ensemble des organisations sur la nécessaire mobilisation de la population et le développement de la lutte armée. Parallèlement, c'est à ce

moment que se multiplient les projets politiques pour l'après-guerre.

- En janvier 1943, le Comité d'Action Socialiste - qui tient lieu de parti - publie son programme.

- Le 27 mai 1943, c'est la création du Conseil National de la Résistance.

DOCUMENT N° 1 :

Le Conseil National de la Résistance à sa création le 27 mai 1943

Président :

Jean MOULIN.

Pierre MEUNIER : Secrétaire Général.

Robert CHAMBEIRON : Secrétaire Général Adjoint.

Membres :

Pascal COPEAU, Libération-Sud.

J.H. SIMON, Organisation Civile et Militaire.

Claude BOURDET, Combat.

Jacques LECOMPTE - BOINET,

Ceux De La Résistance.

Claudius PETIT, Franc - Tireur.

LENORMAND (Coquoin), Ceux De La Libération.

Charles LAURENT, Libération - Nord.

Pierre VILLON, Front National de lutte pour la Libération et l'indépendance.

Marc RUCARD, Parti Radical et Radical Socialiste.

Georges BIDAULT, Démocrates Chrétiens.

Jacques DEBUT - BRIDEL, Fédération Républicaine et Républicains Nationaux.

André MERCIER, Parti Communiste Français.

Joseph LANIEL, Alliance Démocratique.

André LE TROQUER, Parti Socialiste.

Louis SAILLANT, Confédération Générale du Travail.

Gaston TESSIER, Confédération Française des Travailleurs Chrétiens.

15 mars

Le programme du Conseil National

– Le 12 juillet 1943, le Comité Français de Libération Nationale fait transmettre par un envoyé de Londres, Emile Laffon, un projet qui, faute d'unanimité du C.N.R., sera abandonné.

– Durant l'été 1943, une étude rédigée par Georges Cogniot, pour le secrétariat du PCF, est diffusée clandestinement, « La haute trahison des trusts », qui éclaire la position du PCF sur les nationalisations.

– En septembre 1943, la C.G.T. réunifiée, le 17 avril de la même année, lors des accords du Perreux, propose au C.N.R. un programme d'action ; en réalité il s'agit d'une délibération du bureau confédéral du 27 juillet 1943. Sur un certain nombre de points, les membres du B.C. de la tendance « Frachon » et ceux de « Jouhaux » présentent des motions distinctes. Louis Saillant, représentant la CGT dans le C.N.R., considère ce document comme l'un des trois ascendants directs du programme finalement adopté par le C.N.R.

– Le 3 novembre 1943 le général De Gaulle s'exprime devant l'Assemblée consultative provisoire⁽¹⁾ à Alger : « La France aura subi trop d'épreuves et elle aura trop appris sur son propre compte et sur le compte des autres pour n'être pas résolue à de profondes transformations. ... Elle veut que cesse un régime économique dans lequel les grandes sources de la richesse nationale échappaient à la nation, où les activités principales de la production et de la répartition se dérobaient à son contrôle, où la conduite des entreprises excluait la participation des organisations de travailleurs et de techniciens dont elle dépendait. Elle veut que les biens de la France profitent à tous les Français ».

DOCUMENT N° 2 :

Programme d'action d'après-guerre proposé par la C.G.T.

Sanctions – Ceux qui auront collaboré avec l'ennemi, l'aidant dans sa répression contre la population française, pactisant avec lui pour propager ses principes politiques et sociaux, facilitant son emprise sur l'économie française, devront recevoir un châtiment.

Une loi fixera le code des peines applicables à ceux qui auront eu, pendant les hostilités, une attitude indigne, et à ceux qui auront réalisé des bénéfices illicites. Elle fixera également la progressivité de ces peines proportionnellement aux crimes commis.

Des tribunaux populaires seront créés. Ils seront composés de magistrats et de représentants du peuple, choisis parmi les anciens prisonniers de guerre et détenus politiques, parmi les familles des victimes de la répression, ainsi que parmi les membres actifs de la Résistance française.

La procédure sera rapide. Les droits de la défense seront respectés, mais ne pourront porter atteinte à la célérité de la procédure. Une juridiction d'appel sera instituée. Elle devra obligatoirement se prononcer dans la semaine qui suivra le jugement. La loi déterminera la période après laquelle ces mesures exceptionnelles devront prendre fin. Les coupables qui auraient échappé aux recherches resteront passibles de ces tribunaux spéciaux même après la fin de cette période.

Devront être immédiatement arrêtés et déferés devant les tribunaux spéciaux les policiers ayant fait partie des brigades spéciales qui auront participé à des opérations contre les patriotes, ainsi que les policiers dont les agissements en faveur de l'ennemi auront été patents. Enquête devra être faite pour déceler tous les coupables.

Amnistie et Libération – Tous les détenus politiques, toutes les personnes arrêtées pour acte de résistance à l'envahisseur ou au Gouvernement de Vichy seront libérés. Ils seront dédommages du préjudice causé. Réparations morales et matérielles seront accordées aux familles des fusillés et guillotins pour action patriotique.

Salaires – Les salaires seront immédiatement augmentés de X%. La situation en septembre 1943 exige un minimum d'augmentation de 50%. Le Gouvernement fixera, après consultation des organisations syndicales, le niveau auquel les prix pourront être stabilisés. En tout cas, l'ajustement et la revalorisation des salaires dans l'industrie seront établis par décrets pris en accord avec les organisations syndicales, en tenant compte du coefficient du coût de la vie par rapport à 1939. L'échelle mobile, le cas échéant, garantira cette revalorisation.

Ravitaillement – Augmentation des rations. Suppression progressive du rationnement par une mobilisation judicieuse et équitable des ressources de la nation. Lutte contre le marché noir. Etablissement d'une loi reconnaissant comme crime le fait de frauder les réglementations. Contrôle des prix en collaboration avec les contrôleurs syndicaux. Tribunaux spéciaux.

Reclassement des travailleurs – Les prisonniers, les travailleurs partis en Allemagne, à l'exclusion des volontaires, ceux qui ont été changés d'entreprises devront retrouver leur emploi avec tous leurs droits et avec les avantages dont ils auraient bénéficié s'ils étaient restés en France dans leur emploi. En cas d'impossibilité absolue, ils devront être assurés d'une situation équivalente. En attendant leur reclassement, ils seront affectés à de grands travaux d'intérêt général, où ils devront bénéficier des avantages qu'ils auraient retrouvés s'ils avaient immédiatement regagné leur ancien poste. Ces grands travaux devront être gérés par l'Etat et doivent être tels qu'ils puissent s'adapter à des fluctuations rapides et importantes de main-d'œuvre. Il faudra en dresser au plus tôt la liste détaillée, ainsi que les plans de réalisation.

1944 : Le programme de la Résistance est adopté

Mesures sociales et économiques – Abrogation des lois antisyndicales, donc de la Charte du Travail. Etablissement d'un statut moderne du travail sur la base des revendications émises en août 1937. Consécration immédiate de la libération syndicale. Rétablissement dans leurs droits des anciennes organisations, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Restitution de ses biens à la CGT. Restitution et indemnisation pour les syndicats, unions et fédérations dont les biens ont été séquestrés en 1939. Facilités accordées aux organisations syndicales pour se développer et exercer leur activité (octroi de locaux plus vastes et plus modernes que la plupart des anciennes bourses du travail. Octroi de locaux de proximité des entreprises pour les sections syndicales importantes, subventions aux œuvres sociales). Facilités accordées pour la tenue des assemblées syndicales.

Amélioration de la loi sur les congés payés.

Révision immédiate de la loi du 14 mars 1941 sur la retraite des vieux travailleurs et amélioration de la loi sur les assurances sociales.

Sur la question de certaines lois sociales, des pouvoirs des délégués ouvriers, de l'organisation de la production, les membres du Bureau confédéral n'ont pu se mettre d'accord sur un programme commun, deux motions ont été proposées.

– Le 26 novembre 1943, Pierre Villon, au nom du Front National, présente un projet de charte de la Résistance au C.N.R. Ce projet a été réalisé en liaison avec le secrétariat du Parti Communiste Français, parti qui, en ce qui le concerne, ne propose pas de projet mais appuie entièrement la démarche du F.N. Pour le P.C.F., à la Libération c'est au peuple français de décider⁽²⁾. Après quatre rédactions successives le projet sera adopté.

– En janvier 1944, le bureau du C.N.R. adopte la

première « Charte de la Résistance », puis en février « Le programme d'action de la Résistance ».

– De son côté, en mars 1944, le Parti Socialiste propose sa version du « Programme d'action de la Résistance ».

– Le 15 mars, les « représentants des organisations de résistance, des centrales syndicales et des partis ou tendances politiques groupés au sein du C.N.R. » adoptent à l'unanimité le « Programme du Conseil National de la Résistance ».

DOCUMENT N° 3 :

Mesures à appliquer dès la libération du territoire, 2^e partie du Programme du C.N.R.

Unis quant au but à atteindre, unis quant aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but qui est la libération rapide du territoire, les représentants des mouvements, groupements, partis ou tendances politiques, groupés au sein du C.N.R., proclament qu'ils sont décidés à rester unis après la libération :

1° Afin d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le général de Gaulle pour défendre l'indépendance politique et économique de la nation, rétablir la France dans sa puissance, dans sa grandeur et dans sa mission universelle ;

2° Afin de veiller au châtiement des traîtres... ;

3° Afin d'exiger la confiscation des biens des traîtres et des trafiquants de marché noir, l'établissement d'un impôt progressif sur les bénéfices de guerre et plus généralement sur les gains réalisés au détriment du peuple... ;

4° Afin d'assurer :

– l'établissement de la démocratie la plus large en rendant la parole au peuple français par le rétablissement du suffrage universel ;

– la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression ;

– la liberté de la presse, son honneur et son indépendance à l'égard de l'Etat, des puissances d'argent et des influences étrangères ;

– la liberté d'association, de réunion et de manifestation ;

– l'inviolabilité du domicile et le secret de la correspondance ;

– le respect de la personne humaine ;

– l'égalité absolue de tous les citoyens devant la loi ;

5° Afin de promouvoir les réformes indispensables :

a) Sur le plan économique :

– l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie ;

– une organisation rationnelle de l'économie assurant la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général et affranchie de la dictature professionnelle instaurée à l'image des Etats fascistes ;

– l'intensification de la production nationale selon les lignes d'un plan arrêté par l'Etat après consultation des représentants de tous les éléments de la production ;

(1) Cette assemblée a été instituée par une ordonnance du Comité Français de Libération Nationale qui s'est transformée en gouvernement provisoire de la République française le 3 juin 1944.

(2) Cela correspondait aussi à la volonté de De Gaulle qui dans la « Déclaration aux mouvements de la Résistance » remise à Christian Pineau le 24 avril 1942, s'exprimait ainsi : « Toutes les libertés intérieures doivent être rendues (aux Français). Une fois l'ennemi chassé de chez nous, tous les hommes et toutes les femmes de chez nous éliront l'Assemblée Nationale qui décidera souverainement des destinées du pays... ».

15 mars

Le programme du Conseil National

- le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurances et des grandes banques ;

- le développement et le soutien des coopératives de production, d'achats et de ventes agricoles et artisanales ;

- le droit d'accès, dans le cadre de l'entreprise, aux fonctions de direction et d'administration, pour les ouvriers possédant les qualifications nécessaires, et la participation des travailleurs à la direction de l'économie.

b) Sur le plan social :

- le droit au travail et le droit au repos, notamment par le rétablissement et l'amélioration du régime contractuel du travail ;

- un rajustement important des salaires et la garantie d'un niveau de salaire et de traitement qui assure à chaque travailleur et à sa famille la sécurité, la dignité et la possibilité d'une vie pleinement humaine ;

- la garantie du pouvoir d'achat national par une politique tendant à la stabilité de la monnaie ;

- la reconstitution, dans ses libertés traditionnelles, d'un syndicalisme indépendant, doté de larges pouvoirs dans l'organisation de la vie économique et sociale ;

- un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ;

- la sécurité de l'emploi, la réglementation des conditions d'embauche et de licenciement, le rétablissement des délégués d'atelier ;

- l'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre par une politique des prix agricoles rémunérateurs, améliorant et généralisant l'expérience de l'Office du blé, par une législation sociale accordant aux salariés agricoles les mêmes droits qu'aux salariés de l'industrie, par un système d'assurance contre les calamités agricoles, par l'établissement d'un juste statut du fermage et du métayage, par des facilités d'accès à la propriété pour les jeunes familles paysannes et par la réalisation d'un plan d'équipement rural ;

- une retraite permettant aux vieux travailleurs de finir dignement leurs jours ;

- le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste.

c) Une extension des droits politiques, sociaux et économiques des populations indigènes et coloniales .

d) La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires .

Ainsi sera fondée une République nouvelle...

Le programme inspirera l'action du gouvernement provisoire et le préambule de la Constitution de 1946 : « *Tout bien, toute entreprise dont l'exploitation acquiert le caractère d'un service public ou de monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité* ».

Mais pourtant tout allait-il couler de source ? L'histoire de l'après libération, si elle est marquée d'un certain nombre d'avancées, notamment des nationalisations prises par ordonnances, on ne peut que constater certaines lenteurs, hésitations... et aussi des reniements de la part de certaines organisations pourtant signataires du Programme du C.N.R. C'est sans doute la raison pour laquelle, dès **le 7 juillet 1944, le bureau confédéral de la C.G.T. s'adresse aux membres du C.N.R.**

La C.G.T. rappelle « qu'à l'encontre de certaines organisations résistantes, elle n'a publié que peu de textes sur les vues qu'elle a du social, de l'économie et du politique au jour et au lendemain de la Libération. Aujourd'hui, elle tient à attirer l'attention sur quelques questions de principe de la plus haute importance pour la classe ouvrière. Elle les juge absolument essentielles, elles constituent la base de son programme et elle désire que ne se crée à leur propos nulle équivoque... La C.G.T. réclame une augmentation substantielle des salaires en vue de leur rajustement au coût réel de la

Sa première édition clandestine a pour titre « **LES JOURS HEUREUX** ».

L'avant-propos de 1944 est signé par Louis Saillant, Président du C.N.R. Il fut le premier représentant de la

CGT en, mai 1943 lorsque Jean Moulin en était le Président.

Le P.C.F. et la C.G.T. popularisent très largement le programme. Le C.N.R. mènera campagne pour son

application lors des premières élections législatives organisées après la Libération, tous les partis politiques ayant d'ailleurs incorporé le programme du C.N.R. dans leurs propres projets .

s 1944 : Constitutionnel de la Résistance est adopté

vie... La C.G.T. revendique expressément le maintien de la législation de 1936 ; les 40 heures, les délégués d'atelier, la possibilité de conclure des conventions collectives... La C.G.T. revendique l'accès des salariés au pouvoir économique ; elle réclame le retour à un syndicalisme libre... l'abrogation totale de la charte du travail».

Au premier congrès de la région parisienne CGT-PTT, le 21 octobre 1944, la résolution adoptée à l'unanimité alertait les postiers parisiens : « La plus grande vigilance, l'union et l'action sont nécessaires pour l'application des mesures adoptées par le Conseil National de la Résistance auquel appartient notre grande C.G.T. ».

Et le 27 mars 1945 au comité national de la C.G.T., Benoît Frachon revient sur les nationalisations : « Il faut soustraire l'économie nationale à la dictature des trusts qui ont conduit notre pays au marasme et à la défaite. Sans cela, pas de redressement possible, pas de liberté, pas d'indépendance. Pour atteindre ce résultat il faut que les monopoles de fait deviennent la propriété de la nation et soient gérés par elle. Cela nécessite la nationalisation des grandes banques, des assurances, des compagnies d'électricité, des houillères, des mines de

fer et de bauxite, des raffineries de pétrole, des transports maritimes, terrestres et aériens, de la sidérurgie, des grandes entreprises, de la grosse construction mécanique, de la grande industrie chimique... notre position, en ce qui concerne les nationalisations et la confiscation des biens des traitres, correspond en tous points au programme du C.N.R. adopté par toutes les organisations de la Résistance en mars 1944».

L'étendue du champ des nationalisations a fait couler beaucoup d'encre durant ces soixante années et ce n'est sans doute pas terminé. Pourtant, comme le rappelait Robert Chambeiron, de l'A.N.A.C.R. et ancien membre du conseil de la Résistance, lors d'un colloque le 13 décembre 2002 à l'Assemblée Nationale : « C'est en s'appuyant sur un secteur public fort, dont l'efficacité ne s'est pas démentie, que la France va mettre en place des structures originales, transports, énergie, communications, crédit, qui assurera à chaque Français un égal accès aux progrès de la science et de la technique. Et c'est ce secteur public qui a permis à la France dans un climat social rénové, de se reconstruire dans un délai remarquable sans rien abandonner de sa souveraineté nationale », disait-il en parlant du Programme du C.N.R.

L'année 1944, nous le savons, fut décisive pour notre pays. L'unité syndicale

retrouvée de la CGT en avril 1943 et le programme d'action adopté unanimement en mars 1944 par la Résistance ont été déterminants.

Cette situation nouvelle fera que la CGT sera mieux entendue de la classe ouvrière, qui comprend qu'elle ne doit pas abandonner l'action pour les revendications, tout en luttant pour chasser l'envahisseur hors de France. Plus que jamais se vérifiera la justesse de l'appréciation de Karl Marx : « **Si la classe ouvrière lâchait prise dans son combat quotidien, elle se priverait elle-même d'entreprendre tel ou tel mouvement de grande envergure** ».

L'Histoire a déjà retenu que les travailleurs et les travailleuses et leur organisation C.G.T. ont tenu toute leur place dans ce combat libérateur.

Pour le présent, encore deux remarques :

– Parce qu'il correspondait aux aspirations de la société française, le programme du C.N.R. a profondément marqué celle-ci.

– Le programme du C.N.R., même adopté à l'unanimité, a été très vite et constamment remis en cause par les forces réactionnaires et patronales ; ce fut le cas pour la Sécurité Sociale et les régimes de retraite ; quant aux nationalisations, les forces réformistes ont même donné un coup de main pour leur retour au privé ; concernant les services publics, le capitalisme libéral ne veut plus en entendre parler. Bref, il faut

droit mettre un terme définitif aux acquis sociaux, démocratiques, économiques et « utopiques » du C.N.R. !

Alors, plus que jamais, à la ténacité de ces adversaires du progrès social, sachons opposer notre résistance par la lutte, comme l'ont fait ceux qui, dans les années noires et après, ont combattu pour l'indépendance économique et politique de la France et son renouveau démocratique. **Aujourd'hui, construire l'indispensable rapport de forces pour mener ce combat, c'est d'une brûlante et urgente actualité.**

Bernard BOUCHE

Ouvrages consultés :

- Histoire du temps présent de 1939 à nos jours (Messidor-Éditions Sociales - 1992).
- La classe ouvrière dans la Résistance (Messidor-Éditions Sociales - 1983) de André Tolle.
- Jean Moulin (Perrin-2003) de Jean Pierre Azéma.
- Au rythme des jours - tome 1 (Éditions Sociales - 1973) de Benoît Frachon.
- Étude de Jean Magniadas, membre honoraire du CES - « Qu'est-il advenu du programme du CNR ? ».
- Les archives du Musée de la Résistance Nationale à Champigny.
- Un grand merci à Michel Delugin, Secrétaire de Libération Nationale PTT, pour son aide et ses conseils.

Militants, mil Martial REDON, l'h

Certains hommes et femmes ont marqué la vie de notre Fédération. Ils portent en eux notre histoire, leur personnalité est constitutive de la richesse humaine de notre combat. Alors rappeler leur parcours, leur personnalité, n'est-ce pas donner du souffle à notre humanisme sans quoi la CGT ne serait pas ce qu'elle est ? Sous forme de souvenir, comme cet article sur Martial REDON, d'interviews que nous avons déjà réalisées, de biographies comme celle d'Emmanuel Fleury, écrite en collaboration avec Libération Nationale PTT, ou celle de Jean Grandel, à venir, qui apportent notre contribution à la construction de la pyramide des hommes et des femmes qui font la CGT. Vous qui voulez témoigner de l'engagement de la personnalité de tel ou telle militant(e), n'hésitez pas.

Né le 11 février 1913, à Limoges, Martial a commencé à travailler très jeune, à 14 ans, en 1927, comme télégraphiste à la distribution de Limoges.

Adhérent à la Fédération Postale Unitaire depuis 1931, il va consacrer sa vie à son organisation syndicale.

Nommé facteur à Paris XV, en 1934, et devenu membre du Parti Communiste Français, il grandit dans le bouillonnement d'idées et de luttes menées contre la poussée fasciste d'alors, contre les méthodes inqualifiables du ministre des PTT, Georges MANDEL⁽¹⁾. Martial vécut les heures exaltantes de la réunification syndicale de la fin 1935, puis du Front Populaire de 1936, et aussi les jours sombres de 1938-1939 où la menace fasciste accompagnait le spectre de la guerre imminente. L'administration l'avait repéré

comme beaucoup d'autres. Le 14 octobre 1939, Martial est muté à Besançon. Il y est arrêté le 25 novembre et révoqué sous Pétain, en date du 11 octobre 1940.

Il connaît alors le sort de nombreux militants. Condamné à un an de prison par le tribunal de Besançon, il est interné à Ecouves (MetM.), puis à la citadelle de Doullens, enfin au camp de Pithiviers (comme Fernand PICCOT)⁽²⁾, transféré finalement au pénitencier de Saint-Martin-de-Ré où il reste incarcéré jusqu'en 1944. C'est de là qu'il s'évade, le 14 octobre 1944, et réussit à traverser les « poches de l'Atlantique » que formaient des unités allemandes isolées plusieurs mois après la libération du territoire.

Il rejoint quelques jours après Paris XV où il est accueilli par Georges FRISCHMANN, Gabriel



Georges Frischmann, Albert Leguern, Martial Redon, le 2 juin 1983 (de gauche à droite)

GRANDJEAN et Louis TALAMONI, secrétaires de la section syndicale. Ici naquit une amitié avec Georges que rien ne ternira jamais.

Au premier Congrès fédéral, à Limoges, en septembre 1945, Martial REDON est élu membre du Bureau fédéral, responsable de la commission de la distribution-acheminement. Puis il se retrouve à Paris avec Georges FRISCHMANN, élu secrétaire général de la Fédération en décembre 1950.

Le 27 juin 1951, en Seine-et-Marne, il est dans la voiture qui s'écrase : Martial est sérieusement blessé à la jambe ainsi que Lucien SOUCHET, R.D. dans l'Yonne, René BONTEMS⁽³⁾ est tué sur le coup.

En 1957, il est élu secrétaire général-adjoint de la Fédération, poste qu'il occupe jusqu'à sa retraite au Congrès de 1970.

Durant toutes ces années, il a impulsé, animé des luttes locales, catégorielles, sectorielles, nationales.

Il a su impulser l'action de la catégorie des préposés pour la prime de risques. Cette prime avait été donnée aux douaniers alors en parité de carrières avec les facteurs de l'époque. Le gouvernement la refusait aux facteurs.

La lutte s'engage, des centaines de réunions en province et en Ile-de-France,

1 Georges MANDEL : ministre des PTT en 1935. Véritable patron de combat (voir histoire de la fédération Georges FRISCHMANN page 367 ...). Il a été fusillé par les allemands en 1944.

2 Fernand PICCOT : secrétaire général de la Fédération de 1945 à 1950.

3 René BONTEMS : secrétaire de la fédération en 1945, responsable des services techniques.

Militantes d'hier comme de conviction

explications, mobilisations, actions. Des journées et des journées de grèves... Le succès est à la clé.

Même démarche pour la prime de rendement que l'on refuse aux préposés et aux lignes parce qu'ils percevoient la prime de risques ! Et Martial de dénoncer dans un article paru dans le bulletin des employés d'avril 1950 et reproduit dans le numéro 100 du préposé de février 1988 cette position honteuse dès l'instant que les vérificateurs à la DAT, les chefs de secteur et de district aux lignes, bénéficiaient de la prime de risques et de la prime de rendement... C'était plus qu'une injustice à combattre, c'était un honneur à défendre. Il fallut aller jusque devant le Conseil d'Etat pour faire céder l'administration et elle céda !

C'est aussi la semaine anglaise qui a fait couler beaucoup d'encre dans la catégorie des préposés. Martial est à l'initiative, sachant mettre dans la balance les intérêts des usagers et les intérêts du personnel pour exiger la suppression de la distribution du courrier le samedi après-midi.

La bataille pour le reclassement indiciaire des catégories sera l'une de celles qu'il aura conduites avec le plus de ténacité et de persévérance...

Après le classement indiciaire de 1948, il sera l'animateur de toutes les luttes PTT et Foncion publique en général, pour arracher des reclassements, car après 48 « la réforme restait à faire », disait-il.

La lutte paie !

L'action, la grève prouvent que l'on peut gagner des revendications : reclassement de 1956, grève de 1957 en février, qui a eu une telle puissance que la majorité du Conseil Supérieur des PTT vote contre le budget... Il faudra attendre 1985 pour retrouver une telle situation.

Martial est encore là en 1968 pour exiger le reclassement... Une brèche s'ouvrira après la grande grève, et Martial sera encore là lors des négociations sur le reclassement des catégories C et D en 1969.

Le texte qui était proposé fut qualifié de « contrat de progrès », il comportait des aspects positifs concernant les gains indiciaires, mais sa réalisation était étalée sur 5 ans et les organisations syndicales qui signeraient s'engageaient à ne rien revendiquer au cours de cette période.

« Ficeler le syndicalisme de classe, n'y comptez pas » disait Martial

La CGT refuse de signer, gardant toute sa liberté d'impulser les luttes quand, et où elle le voulait... La voix tracée en 1969 est toujours celle que nous appliquons aujourd'hui et nous ne pouvons que nous réjouir pour notre combat des choix d'hommes comme Martial.

Par contre, FO, la FEN et la CFTD, qui en 1968 cherchaient à apparaître à « gauche » de la CGT, signaient ce contrat proposé

par le conseiller social de Chaban-Delmas ; il allait faire son chemin, il s'appela Jacques DELORS !

Martial, pour avoir vécu la guerre, la libération, les affrontements qui suivirent, n'avait aucune illusion sur le réformisme et les réformistes. Leur comportement qui les conduisit à un moment où à un autre à collaborer avec l'administration, il savait le dénoncer toujours à partir de faits précis, jamais par des polémiques stériles, mais toujours en partant des réalités.

Faire la clarté, démasquer les manœuvres, porter le fer dans la plaie, pour lui, c'était contribuer à guérir la classe ouvrière de son mal majeur, la division.

Avec sa détermination, ses convictions, voire ses certitudes acquises au cours de sa vie, il savait rassembler, entraîner à la lutte, c'était un artisan de l'unité.

Martial parlait toujours de la revendication. Vous l'écoutiez, il parlait de la revendication en priorité, il l'expliquait pour que le personnel se l'approprie et il appelait à la lutte pour la gagner. L'ABC du syndicalisme, disait-il !

Dans le contexte du moment, il savait aussi conjuguer luttes catégorielles et luttes générales.

Il était très fier que le personnel de la DAT participe massivement aux luttes générales, avec la claire conscience, disait-il, de faire avancer leurs revendications spécifiques...

Il avait la passion du renforcement de l'organisation, car il savait que pour mener les combats, tous les combats, rien ne remplace une grande CGT ! Lorsque nous lui avons remis l'insigne de Chevalier de la Légion d'Honneur en 1983, nous avons réfléchi comment nous pourrions matérialiser la cérémonie et nous avons retenu l'idée d'édition d'une série d'articles qu'il avait rédigés et qui avaient été publiés dans le « Bulletin du Militant » en février et septembre 1969, journal auquel il a donné toutes les lettres de noblesse.

Cette série d'articles avait pour thème : « **Donner à la section syndicale sa pleine capacité d'action** ».

Citons Albert LE GUERN à l'occasion de la cérémonie :

« Oh ! Combien les idées que tu développais, les explications que passionnément tu voulais faire partager, sont plus vivantes que jamais, quelle jeunesse elles ont conservée ! »

Nous avons pris la décision de rééditer, dans un document-souvenir, cette série d'articles, non pas seulement pour en faire un document-souvenir, mais pour le mettre à la disposition de l'activité de nos militants et de nos militantes.

Il est toujours difficile de mettre en relief ou d'extraire une partie d'un texte qui forme un tout, mais cet extrait que j'ai emprunté à la conclusion de tes articles me paraît être particulièrement révélateur. Voilà ce que tu écrivais, en septembre 1969 :

Militants, militant Martial REDON, l'h

« Etre offensif, c'est avoir constamment en tête les objectifs à atteindre, travailler à leur réalisation avec la patience et la ténacité d'une abeille, c'est-à-dire, avec esprit de suite, sans se laisser décourager par les échecs. Le succès de nos revendications dépend de notre capacité de rassembler, d'organiser les larges masses des travailleurs des PTI. »

Encore une citation, en te plagiant, et surtout parce que celle-ci est véritablement d'une brûlante actualité, il s'agit des formes de lutte.

« En effet, la question ne se pose pas de savoir s'il faut lutter ou ne pas lutter, mais par contre, comment lutter pour être efficace. »

Des mécontentements et l'impatience sont justifiés, mais le mécontentement en lui-même n'a aucune vertu révolutionnaire.

Donner de la qualité au mécontentement, c'est faire prendre conscience aux travailleurs et aux travailleuses de leurs responsabilités, de déterminer avec eux les objectifs revendicatifs et les formes d'action adaptées pour les entraîner toujours plus nombreux dans la lutte.

Tout cela doit nous conduire à résister à ceux et celles qui encore trop souvent, nous demandent d'agir « comme avant », en décidant, du sommet, des mots d'ordre et des formes d'action. »

Martial livrait en 1969, un sujet de réflexion qui prend encore plus de signification aujourd'hui. Voilà ce qu'il écrivait toujours à propos de la section syndicale :

« Le bureau de la section discute avec la catégorie ou le service concerné, des conditions de sa participation et, à cet effet, des mesures d'organisation à prendre.

Soulignons très fortement que, dans tous les cas, la consultation du personnel est indispensable.

Il est en effet arrivé que le secrétaire d'une section syndicale décide seul que tel mot d'ordre est inapplicable dans son bureau. A partir de là, rien n'est fait pour populariser le mot d'ordre et les revendications qui l'ont motivé.

Alors qu'en discutant avec le personnel, la participation de ce dernier, sous des formes appropriées à la situation existant dans le bureau, est possible.

A ce propos, nos militants doivent rejeter avec la plus grande fermeté toute idée tendant à accrédi- ter qu'en dehors de l'arrêt de travail, il n'y a « rien à faire. »

La retraite ! Quelle retraite ?

Je crois que ces citations sont toujours novatrices en 2004 et peuvent être soumises à la réflexion pour la préparation du congrès fédéral de Perpignan.

Le départ de Martial en retraite administrative en 1970 n'a occasionné aucune coupure avec sa vie militante, ni avec la Fédération ; il aimait venir à Paris discuter avec nous, il participait à la vie de l'UFR, il nous écrivait sur les cas qu'il jugeait importants.

Le début de l'année était l'occasion d'une lettre assez longue, où il livrait ses opinions sur la situation, toujours avec clairovoyance !

Il était fier de sa Fédération, des hommes et de la femme qui l'ont dirigée. Il parlait toujours d'eux avec beaucoup d'amitié. Il était heureux quand il recevait un mot gentil de Maryse DUMAS, Louis VIANNET ou Albert LE GUERN, quand nous passions le voir à Louhans, quand Pierre LHOMME, l'ami de ses vieux jours, lui téléphonait, allait le voir.

L'esprit de responsabilité et l'humanisme étaient pour Martial indissociables.

Lorsqu'il s'est installé à Louhans, Martial s'est tout naturellement intégré dans la vie syndicale et politique de sa nouvelle région :

- Union locale.
- Syndicat départemental.
- Union régionale.
- Cellule du Parti Communiste Français.

Martial n'aurait manqué un Bureau Régional sans aucun prétexte. Ne conduisant pas, il devait, très tôt, se rendre à la gare de Louhans en mobylette. « Je l'ai vu, nous dit Pierre LHOMME⁽⁴⁾, avant une crise de goutte, venir à Dijon en sabots, avec une pomme pour son repas ! C'est la ténacité de Martial qui nous a imposé d'accélérer la remise des cartes en début d'année, et d'obtenir les 100% pour tous les syndicats de la région de Dijon en cours de la même année. »

Au syndicat, Martial faisait le travail qu'il fallait faire chez les retraités, mais il

avait toujours conservé une âme d'actif. Lorsqu'il venait à la Fédération, il avait toujours une qualité de son syndicat à faire partager, jamais un jugement qui aurait pu paraître sentencieux, bien au contraire, beaucoup de respect pour ceux qui animent la lutte sur le terrain et travaillent au renforcement de la CGT.

« A chaque CE Départementale il apportait un plus, et j'ai toujours senti, dit Pierre, pendant ses interventions, une sorte d'admiration et de respect, peut-être encore plus chez les jeunes qui ne l'avaient pas connu comme Secrétaire Général Adjoint de la Fédération. »

Il avait sur tous les problèmes de pouvoir d'achat, de déroulement de carrière, de péréquation, engagé un véritable harcèlement auprès des parlementaires de Saône-et-Loire.

Un jour, au Ministre de l'Intérieur de l'époque, Pierre JOXE, qui lui avait écrit tout un bla bla bla pour tenter de justifier la non prise en compte des revendications, Martial a répondu : « Mais vous n'inventez rien. Votre père nous avançait déjà les mêmes arguments quand il était Ministre de droite. »

Dès son arrivée à Louhans, Martial a vite été une personnalité pour tous les travailleurs quand il y avait lutte. Chez DIM, par exemple, il disait : « Les cadences, aux bas DIM, ça filoché ».

⁴ Pierre LHOMME : lorsque Martial REDON a pris sa retraite, il était secrétaire régional de la région de Dijon

itantes d'hier omme de conviction

Dans sa vie de citoyen, Martial n'a pas perdu de temps non plus : réunions, collages d'affiches...

Peu de temps après son arrivée, il y avait des élections politiques. Il nous faut un journal de cellule, affirme Martial. Mais on n'a pas d'argent, répond le secrétaire de Cellule du P.C.F. On va en trouver, dit Martial. Ils en ont trouvé et il y a eu journal de cellule.

A sa première participation au bureau de vote à Louhans, sa présence a posé problème. Les notables locaux avaient l'habitude de prendre leur repas en commun, et personne n'osait lui demander ce qu'il voulait faire ! Quand le Maire s'est décidé, Martial a répondu : « non, non, non. Ma femme m'amène mon panier ».

Il était administrateur de l'hôpital où il est décédé. A son admission, le Directeur est venu le voir pour lui proposer, en tant qu'administrateur, quelques améliorations à l'ordinaire. « Pas question, a dit Martial, je n'accepterai aucun privilège. » Sa dernière sortie aura été pour aller voter aux élections cantonales.

Avec ces quelques rappels des moments forts de la vie de Martial, ses comportements face à des situations où les choix qu'il a fait révèlent une nature, vous avez compris combien cet homme avait une carrure exceptionnelle et une personnalité attachante.

Pour ceux et celles qui l'ont connu et apprécié, il restera une des plus grandes figures de notre Fédération.

« Quand on pense à lui, deux mots s'imposent disait Georges FRISCHMANN devant la CE de l'UFR, l'amitié et le respect... » et il a profondément raison.

L'amitié ! Comment ne pas être séduit, attiré par sa bonté, sa faconde, sa disponibilité.

Il fallait l'entendre vous accueillir, en vous traitant de « carabinier d'Offenbach », l'un de ses mots favoris.

Vous lui demandiez un renseignement, il était toujours disponible pour vous répondre. Sur la réglementation, c'était une encyclopédie, sa mémoire fidèle l'a aidé beaucoup. Il avait le souci de collectionner tous les BO des PTT, nous les voyions souvent travailler avec. Il connaissait bien l'administration, ses rouages. Le fil conducteur de sa démarche étant la lutte des classes, il pouvait et était l'homme de toutes les situations.

Pour lui, il ne faisait pas de différence. Tout avait de l'importance, c'était lui qui le matin ouvrait le courrier. Je l'ai vu un jour mettre sous enveloppe un tract pour les receveurs « parce qu'il le fallait ».

Il forçait le respect par ses connaissances acquises grâce à un travail acharné. Il n'avait guère le temps de lire et pourtant il lisait beaucoup, s'attachait à comprendre. Lui qui était allé à l'école jusqu'à 14 ans, il avait, par ses lectures et par la vie, acquis une culture qu'il n'aimait pas extérioriser mais dont il se servait quand il le fallait.

Il lisait l'Humanité tous les jours, France Nouvelle, Révolution, Economie Politique et les livres publiés par les Editions Sociales. Georges FRISCHMANN, qui est aussi un grand lecteur, lui faisait des commentaires, ils échangeaient des idées, des réflexions. Quelquefois, les explications de Georges ne lui convenaient pas. Par exemple, Martial n'a jamais pu croire que la Semaine Sainte, le Roman d'Aragon, était le Roman du siècle. « Moi je veux bien », disait-il, ça voulait dire qu'il n'était pas d'accord !

Il avait beaucoup apprécié le premier Tome de l'Histoire de la Fédération. Il le connaissait avant de l'avoir lu, car Georges à chaque fois qu'il trouvait une information intéressante, venait la commenter à Martial et quelquefois occupé à d'autres tâches, il ronchonnait !

Quand il l'a lu, il a seulement dit « chapeau ». Merci pour nous et les générations futures.

Martial était aussi un polémiste redoutable.

C'est dans le sport que ce trait de caractère s'extériorisait le plus, rugby, football, Poulidor contre Anquetil, quelquefois avec ses interlocuteurs, ça allait jusqu'à la colère.

Quand nous entendions cela, nous allions voir et entendre, alors il s'arrêtait.

Les patrons, il les combattait jusqu'au bistrot en jouant au 421, jamais il ne partait sans avoir obligé, sous une forme ou une autre, le « tavernier du diable » à payer sa tournée...

Tout cela, c'était Martial et bien d'autres choses encore...

C'était l'homme avec un grand H qui aimait rechercher le contact avec les autres hommes pour discuter, convaincre et surtout écouter, être à l'écoute.

La réunion, petite ou grande, était au cœur de sa démarche militante, son mode de vie. Celle où des adhérents ou non vont dire des choses, émettre une opinion, une réflexion qu'on ne peut pas inventer au Bureau Fédéral.

Sa sensibilité lui permettait de retraduire vite cela en terme de revendication de masse qui unit et permet les grandes luttes. **C'était un meneur d'hommes ayant un comportement humain en phase avec ses convictions.**

Pour tout cela, nous qui l'avons connu, nous avions beaucoup d'amitié et de respect pour lui. Vous qui ne l'avez pas connu, partagez cette amitié et ce respect, il le mérite.

C'était un homme chargé d'histoire mais toujours tourné vers l'avenir, celui qui avait tant lutté pour un peu de bonheur était heureux lorsqu'il rencontrait la jeunesse, le bonheur de vivre. Il était resté jeune et dynamique, disait-il en 1983, parce que la CGT est l'organisation où s'amalgament harmonieusement l'enthousiasme des jeunes et l'expérience des anciens.

Serge LOTIER

La grève des PTT de l'automne 1974 et les médias

En ce début d'année 2004, trente ans après la grève la plus longue qu'aient jamais connue les PTT, les « Cahiers pour l'histoire de La Poste » viennent de publier une étude de Vincent BOUGET, tirée d'un mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine soutenue en juin 2001. L'initiative est heureuse et l'approche particulièrement intéressante dans la mesure où elle se nourrit d'une lecture minutieuse et fouillée de la presse écrite quotidienne, Le Figaro, France Soir, l'Humanité, Le Monde, l'Aurore, les Echos, Valeurs Actuelles, Le Canard Enchaîné, l'Express, Témoignage Chrétien, Libération, La Croix, Le Quotidien etc., des hebdomadaires, Le Point, Le Nouvel Observateur, Politique Hebdo, ainsi que d'une analyse très attentive des journaux télévisés et notamment des « descripteurs », ces fiches descriptives des plans et des sujets saisis par les caméras.

On y découvre d'abord l'appropriation par l'univers médiatique d'un événement qui touche tous les Français dans leur vie de tous les jours, l'importance qu'il va prendre dans cet espace, le sens qui lui est donné et qui varie d'un organe de presse à un autre,

en somme la représentation de cette grève, les spéculations qu'elle entraîne et même les polémiques qu'elle suscite au sein même des médias.

On y voit se mouvoir les principaux protagonistes de la grève, le personnel des centres de tri et des bureaux de poste, l'Administration des PTT et ses différents niveaux de responsabilité et de pouvoir, le gouvernement et même le Chef de l'Etat, et, bien sûr, les organisations syndicales et leurs principaux représentants. Chacun de ces acteurs s'efforce avec plus ou moins de succès de développer sa propre stratégie de communication.

On prend conscience aussi de l'inter-action entre les acteurs du mouvement et ces médias qui en présentent une image plus ou moins fidèle, les tentatives de se servir de ce « quatrième pouvoir », de l'utiliser ou au contraire de le contre-balancer dans le rapport de forces, voire même de l'influencer pour peser sur l'issue du conflit. Objectivité, manipulation, on effleure des questions qu'en bien des circonstances et en dehors des mouvements sociaux l'actualité amène à se poser.

En 142 pages, l'auteur offre ainsi un sujet de réflexion que la célébration

Nous avons reçu...

- Un recueil de poèmes de Marie BAROD secrétaire départementale de Hte-Savoie.
- Une brochure de 72 pages sur la création de la Bourse du Travail de Châteauroux et la naissance de la CGT dans l'Indre, réalisée par l'UD-CGT de l'Indre, à partir des recherches effectuées par notre camarade Alain Réjasse et de documents d'archives. A. Réjasse est un retraité des PTT. Prix 12,5 €, port compris. A commander à l'UD-CGT de l'Indre, 86, rue d'Aquitaine, 36 000 Châteauroux.
- La revue de l'IHS-CGT des Pyrénées-Atlantiques (Equipe béarnaise), dans laquelle se trouve le début d'une biographie de notre camarade Michel Delhoume.
- Les cahiers d'histoire de l'IHS Rhône-Alpes n° 65 et n° 66.
- Le Fil Rouge de l'IHS de Seine-Maritime, avec un dossier sur Rouen chèques et le livre de Sylviane Mangiapane.
- Les cahiers de Hte-Savoie n° 47 avec un dossier sur « Le Batiment dans tous ses états ».
- De l'IHS - CGT d'Aquitaine deux numéros sur les militants syndicaux girondins de 1933 à 1939 et de 1940 à 1945: c'est un très riche document historique.
- Les cahiers de la FNARH n° 90 qui traitent de la personnalité d'Emile Baudot.
- Les cahiers de l'IHS du Val-de-Marne.
- Les cahiers de l'IHS du Tarn.
- La publication de l'IHS de la Métallurgie.
- Les cahiers de l'IHS des Cheminots avec les actes du colloque « Service public du chemin de fer des 30 et 31 octobre 2002 ».

du trentième anniversaire de la grève de 1974, que l'IHS-CGT des PTT prépare actuellement, ne suffira pas à épuiser.

Maurice DESSEIGNE

« La grève des PTT de l'automne 1974 et les médias » Vincent Bouget. Les cahiers pour l'histoire de la Poste - 44 Bd de Vaugirard - 75757 Paris Cedex 15 - 142p. 6 €

Le conseil d'administration du 5 février 2004

• Il a constaté que notre Institut se porte bien : de 334 adhérents à sa création en 1999, nous sommes passés à 445 en 2003. Nous pouvons nous fixer l'objectif des 500 adhérents en 2004.

• Il a fait le point des moments forts de l'année 2003 : la soirée-débat sur « La grève générale, mythe ou réalité ? » ; l'anniversaire à Bordeaux de la « grève de

1953 » ; la publication du livre « Les filles des chèques postaux » de Sylviane Mangiapane avec plus de 800 exemplaires vendus ; le colloque de l'institut confédéral « La C.G.T. dans les années 50 » avec 14 camarades des PTT présents et 4 contributions écrites présentées.

• Pour l'année 2004, les initiatives seront encore très nombreuses, avec quelques

dates phares : le 17 juin à Lyon réunion-débat sur « La grève de 1974 » ; en août à Montreuil, en commun avec Libération Nationale PTT et la Fédération, une soirée sur la Libération et enfin en novembre à Perpignan, nous serons présents au Congrès de la Fédération CGT-PTT. Nous reviendrons sur tout cela dans le prochain numéro du Relais.

Pour consulter le site internet de l'IHS-CGT-PTT :

<http://www.cgt-ptt.fr>

accessible, ensuite dès la page d'accueil, par la marge de gauche.



Secteur Poste
Secteur Télécom
Contacts
Se syndiquer

Institut d'histoire
sociale-fédéral
01 90 62 2004

